

Résumé

Une des caractéristiques premières de nos sociétés est la méfiance envers les corps et individus qui nous gouvernent. Clientélisme, népotisme, absence d'éthique ; la vision des politiques, et à travers elle de la politique, fait l'objet d'une déliquescence croissante et continue. Le citoyen n'en est plus un, il ne s'intéresse plus à la chose publique, devient un objet passif témoin des changements de gouvernements et des balancements de l'échiquier politique, sans vouloir y prendre part.

Cette crise de légitimité est corrigable, et la participation du public se présente comme un remède possible. Outil déjà très développé aux États-Unis, qui depuis 1946 connaissent une participation large, dans ses modalités si ce n'est dans ses intervenants, et institutionnalisée, bien ancrée dans le fonctionnement de l'Administration. En France, une vision particulière de l'Administration, du citoyen et de ce que devaient être leurs relations a conduit à une croissance plus mijaurée des instruments participatifs, objets de textes épars et d'un ensemble législatif traduisant les hésitations envers l'institution d'un mécanisme principalement vu comme facteur de ralentissement et de gêne de l'action administrative.

La participation semble pourtant être un outil aux nombreuses utilités. Rassurer les citoyens sur la responsabilité de l'État, augmenter la confiance en l'action publique et en l'Administration, éduquer le citoyen à la prise en main de la gestion des affaires publiques ; les avantages sont nombreux. Participation ne signifie aujourd'hui pas codécision. Elle est vue comme un outil d'information au service de l'Administration, avec une absence d'impact juridique des commentaires et interventions du public sur la prise de décision administrative. Elle semble cependant être de plus en plus valorisée, notamment en France où elle a été par exemple l'objet d'une partie du nouveau Code des relations entre le public et l'administration, lequel semble marquer une nouvelle étape dans les rapports administré-administrateur en France.

De la participation obligatoire ou facultative, simple consultation ou référendum décisionnel, les possibilités sont vastes. Mais il ne faut pas pour autant avancer avec des œillères. L'idée participative est critiquable, et c'est encore plus le cas de sa mise en œuvre.